

## **Déclaration liminaire CAPA Grand Second Degré du 5 mai 2023**

Madame la Rectrice,  
Mesdames et Messieurs les membres de la commission,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour l'examen des recours suite aux rendez-vous de carrière, cette CAPA était préalablement prévue le 27 avril. Lors de son report, l'administration nous a indiqué que celui-ci avait été accordé « à la demande des organisations syndicales ». Le Sgen CFDT Poitou Charentes s'est associé aux autres Organisations Syndicales et nous précisions qu'il ne s'agissait pas d'une « demande de report » mais bien du « boycott » d'une instance de négociation, retenu comme moyen d'action par l'intersyndicale nationale.

Le pays vit une crise sociale, voire démocratique. En ce début d'année, le passage en force de la réforme des retraites, les annonces d'augmentation pour les enseignants décidées pour la partie Pacte en dehors du dialogue social montrent une volonté de contraindre à toujours plus de travail, sans prise en compte d'une situation pourtant dégradée.

Ce manque de considération professionnelle des agents participe à la perte d'attractivité de nos métiers et participe au désengagement.

Après les années difficiles de COVID où les collègues ont dû se réinventer, où sont les 10% d'augmentation promis sans condition ? Les revalorisations promises sont insuffisantes et ne seront pas prises en compte pour le calcul des pensions de retraites. Les annonces du gouvernement à propos de la partie PACTE demandent de travailler plus pour gagner plus. Que le travail réalisé soit déjà et avant tout reconnu, valorisé et payé ! Certains collègues, par exemple ceux affectés dans le supérieur, restent à l'écart des revalorisations : c'est inacceptable.

Selon une enquête publiée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance au mois d'octobre 2022, quand on ajoute les tâches en dehors des heures de cours, la moitié des enseignants travaillent au moins 43 heures par semaine. On peut poser ici une question : qu'est ce qu'un temps plein pour un enseignant, un CPE, un Psy EN ? En lieu et place d'une reconnaissance qui aurait pu passer par la valorisation des missions déjà existantes et la révision des grilles de salaires, la réponse trouvée par notre employeur est d'ajouter encore des

tâches de remplacement, encore des heures supplémentaires. Le risque de désengagement ou d'un épuisement professionnel est bien réel.

Dans cette période anxiogène : inflation, départ à la retraite repoussé, le rendez-vous de carrière cristallise chez les collègues l'espoir d'une reconnaissance du travail accompli et par conséquent l'amélioration du pouvoir d'achat. L'évaluation, même cadrée, est toujours subjective. Les avis contingentés des rendez-vous de carrière provoquent souvent l'amertume des enseignants les plus impliqués dans leur établissement et leur enseignement. Le système provoque l'inverse de l'effet escompté : découragement et désengagement.

Le Sgen-CFDT rappelle que le rendez-vous de carrière des enseignants, et plus particulièrement le 3<sup>ème</sup> puisque l'accès à la hors-classe sanctionne l'ensemble de la carrière, ne doit pas se limiter à un compte rendu d'une séance de cours. C'est dans cet esprit que le PPCR et le rendez-vous de carrière ont été mis en place. Il faut faire vivre la pratique d'un rendez vous de carrière qui se différencie d'une inspection. Et pour tous les corps, ce rendez vous de carrière est l'occasion de faire le point sur ses pratiques et de permettre à chaque agent d'évoluer. Le Sgen-CFDT continue de revendiquer la possibilité de faire évoluer dans le temps l'avis final du 3<sup>ème</sup> RDV de carrière des collègues pour l'avancement au grade de la Hors Classe. Les efforts fournis dans la dernière partie de la carrière doivent être reconnus.

Si le discours officiel encourage la mobilité (professionnelle, géographique), la prise d'initiative, l'engagement dans diverses missions, tout cela n'est que rarement valorisé. Le Sgen-CFDT regrette que les grilles ne prennent pas en compte l'ensemble de ces éléments.

Nous étudions aujourd'hui 9 dossiers - seulement. Depuis la mise en place du PPCR, le Sgen-CFDT regrette la lourdeur et la complexité des démarches à faire qui limitent les recours.

Le Sgen-CFDT continuera à agir pour permettre un meilleur accompagnement des collègues et à revendiquer l'indépendance de l'évaluation et de l'avancement.

Le Sgen-CFDT souhaite des travaux constructifs pour cette CAPA de recours et vous remercie pour votre écoute et pour les réponses qui lui seront apportées.

**Les commissaires paritaires académiques Sgen-CFDT Poitou-Charentes**